

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Georges BAVAUD

L'œcuménisme et l'Esprit Saint

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1979, tome 75, p. 12-24

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

# *L'œcuménisme et l'Esprit Saint*

A l'époque du II<sup>e</sup> Concile du Vatican, un évêque demandait à un théologien de lui résumer les principes « œcuméniques » des Pères de l'Eglise principalement ceux de saint Augustin. La réponse fut brève : Ils n'existent pas, car en ce temps-là, on excluait la présence du Saint-Esprit dans les communautés dissidentes. Saint Irénée avait déclaré : « Là où est l'Eglise, là est l'Esprit de Dieu et là où est l'Esprit de Dieu, là est l'Eglise et toute grâce. »<sup>1</sup> Or cet enseignement était compris dans un sens très strict. En dehors de la communauté des croyants en communion avec les légitimes successeurs des apôtres, il n'existe pas d'Eglise, donc pas de présence du Saint-Esprit ! Les sectes hérétiques ne sont que des « synagogues de Satan » (cf. Apoc. 3, 9). Ecoutons saint Cyprien : « Si l'Epouse du Christ, qui est l'Eglise catholique est une, c'est elle qui donne des enfants à Dieu. Or la synagogue des hérétiques n'est pas une avec nous parce que l'adultère, la prostituée n'est pas une épouse. »<sup>2</sup>

## **La sévérité de saint Augustin**

Saint Augustin a vécu le drame de la division des chrétiens puisque, à Hippone, sa ville épiscopale, existaient deux cathédrales, l'une catholique, l'autre donatiste. Certains païens demandaient le baptême à la communauté dissidente parce qu'ils la considéraient comme l'Eglise du Christ. Le nouveau chrétien recevra-t-il le Saint-Esprit ? Non, répond

<sup>1</sup> *Adversus haereses*, III, 24, 1.

<sup>2</sup> *Epist.* 75, 14, 1-2.

saint Augustin ; certes sa situation est moins grave que celle du non-catholique de mauvaise foi ; mais comment obtenir la grâce du Saint-Esprit dans une communauté qui ne l'a point reçue ?

« Quant à ceux qui s'y font baptiser (dans la secte) par ignorance en prenant ce parti pour l'Eglise du Christ, ils pèchent moins que les précédents, mais le sacrilège du schisme les atteint malgré tout ; il n'est pas sans gravité, par le fait même que celui des autres est plus grave. Si le Christ dit à certains : Il y aura moins de rigueur pour Sodome au jour du jugement que pour vous, il ne dit pas que les gens de Sodome ne seront pas tourmentés, mais qu'ils le seront moins. »<sup>3</sup>

Comment expliquer cette rigueur ? Saint Augustin n'a pas suffisamment médité la portée du beau texte de 1 Timothée 2, 4 nous présentant le Seigneur « qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité »<sup>4</sup>. L'Evêque d'Hippone n'enseigne pas le mystère de la volonté salvifique universelle de Dieu. Certains hommes ne recevront pas la grâce de l'Esprit. Augustin se résigne à ce que des êtres humains subissent les conséquences du péché originel sans avoir la possibilité concrète d'en être libérés.

Révéléateur cet aveu : « L'ignorance qui n'est pas celle des hommes qui ne veulent pas savoir, mais celle des hommes qui ignorent simplement, cette ignorance-là n'excuse personne : quelqu'un qui n'a pas du tout entendu ce qu'il devait croire n'échappe pas au feu éternel, mais peut-être le feu sera-t-il moins sévère. »<sup>5</sup>

Le moyen âge sera fortement influencé par ce rigorisme. Ainsi, au Concile de Florence, on rédigea ce décret dont la formulation est empruntée à un disciple d'Augustin, saint Fulgence : (La sainte Eglise romaine) croit fermement, professe et prêche qu'aucun de ceux qui vivent en dehors de l'Eglise, non seulement les païens, mais aussi les juifs ou les hérétiques et les schismatiques ne peut avoir part à la vie éternelle, mais qu'ils iront au feu éternel " préparé pour le diable et

<sup>3</sup> *De baptismo*, I, 5, 6.

<sup>4</sup> Saint Augustin donne souvent cette explication restrictive : Dieu sauvera des hommes de toute condition. Cf. *Enchiridion...* 103.

<sup>5</sup> *De gratia et libero arbitrio*, 3, 5.

ses anges ", sauf si avant la fin de leur vie, ils sont réunis à l'Eglise ; que l'unité du corps de l'Eglise est si importante que les sacrements de l'Eglise servent au salut de ceux-là seuls qui demeurent en elle, que les jeûnes, les aumônes, les autres œuvres de piété et exercices de la milice chrétienne produisent pour eux seuls des récompenses éternelles. Personne, si grandes soient ses aumônes, eût-il versé son sang pour le nom du Christ, ne peut être sauvé s'il ne demeure dans le sein et dans l'unité de l'Eglise catholique. »<sup>6</sup>

En commentant la mentalité révélée par cette déclaration, le théologien Ph. Delhaye écrit : « L'antiquité et le moyen âge sont généralement persuadés que l'homme ne peut être de bonne foi quand il se trompe en matière de dogme et de morale. L'affirmation peut paraître extravagante et je l'avoue, cette conviction a mis des années avant de s'imposer à mon esprit. C'est à force de lire les textes médiévaux que je me suis demandé s'il n'y avait pas là une radicale différence de point de vue entre les anciens et les modernes que j'ai pu donner leur plein sens à quelques affirmations qu'on hésite souvent à prendre dans toute leur rigueur. »<sup>7</sup>

Dans cette même ligne augustinienne, les Réformateurs établiront un contraste saisissant entre la vraie Eglise de Jésus-Christ animée par le Saint-Esprit et la communauté de l'Antéchrist vouée à la damnation éternelle. Parlant de la vérité révélée, Pierre Viret déclare : ... « L'Eglise l'approuve et la reçoit et ne la peut réprouver et rejeter si elle est vraie Eglise de Jésus-Christ, comme la synagogue de Satan ne la peut approuver ni recevoir en manière quelconque (...) à cause qu'elle est l'épouse et la fille du diable (...). Il est impossible que la vraie Eglise de Jésus-Christ ne la reconnaisse toujours comme la fille reconnaît sa mère : parce qu'elle est la fille de Dieu, qui est la vérité même, fille, dis-je, engendrée de la semence incorruptible de la Parole d'icelui et l'Epouse de Jésus, qui est la voie, la vérité et la vie. »<sup>8</sup> On remarquera le contraste souligné par le Réformateur entre la vraie Eglise animée par la Parole et la fausse Eglise dominée par l'esprit de mensonge. Pour

<sup>6</sup> Denzinger/Schön, 1351.

<sup>7</sup> *Ami du clergé*, 1965, pp. 452-453.

<sup>8</sup> *Instruction chrétienne...*, t. I, Genève 1564, p. 147.

Pierre Viret, c'est l'Eglise de Rome qui est entièrement privée de l'Esprit Saint.

Dans l'élan de cette même polémique du tout ou du rien, le Réformateur accusera les catholiques d'avoir renié le vrai Dieu. Il sait bien que ses adversaires confessent la Trinité comme lui, mais parce que les « papistes » offrent au Créateur un culte perverti par la vénération des images, ils doivent être assimilés aux idolâtres : « Quand Dieu est dépouillé de son honneur et qu'il est baillé à autrui, il est aussi dépouillé de sa nature et de son office de Dieu quant au regard de celui qui fait telle chose et ne lui est plus Dieu : mais la créature qu'il a mise au lieu d'icelui. »<sup>9</sup>

### Les esquisses d'une évolution

Alors que saint Cyprien ne reconnaît la validité d'aucun des sacrements célébrés par les hérétiques, saint Augustin manifeste une attitude beaucoup plus positive : l'Esprit Saint opère une action sacramentelle chez les donatistes. Le baptême est conféré d'une manière authentique même s'il ne produit pas ses fruits de vie. Dès lors, l'Evêque d'Hippone est amené à découvrir hors de la vraie Eglise des biens qui lui appartiennent. Il recourt à cette formule suggestive : « Il peut y avoir dans l'Eglise catholique ce qui n'est pas catholique (les péchés par exemple), comme il peut y avoir hors de l'Eglise catholique quelque chose de catholique. »<sup>10</sup> En vertu de cette communauté partielle dans les mêmes richesses du christianisme, Augustin ne craint pas d'appeler les donatistes des **frères**. « Bon gré, mal gré, ils sont nos frères. Ils cesseraient d'être nos frères, s'ils cessaient de dire : " Notre Père ". »<sup>11</sup>

Ailleurs l'Evêque d'Hippone fait un pas de plus. Il refuse d'appeler « hérétiques » ceux qui cherchent loyalement la vérité. « Ceux qui défendent leur opinion, encore qu'elle soit erronée et perverse, sans animosité opiniâtre, surtout lorsque cette opinion n'est pas un fruit de leur

<sup>9</sup> *De la source et de la différence et convenance de la vieille et nouvelle idolâtrie et des vraies et fausses images et reliques et du seul et vray Mediateur*, Genève 1551, p. 47.

<sup>10</sup> *De baptismo*, VII, 39, 77.

<sup>11</sup> *En. in psal. 32*, 2, 2, 29.

audacieuse présomption, mais qu'elle a été héritée de parents séduits et entraînés par l'erreur, s'ils cherchent la vérité avec scrupule, ne doivent être rangés, d'aucune manière, parmi les hérétiques.»<sup>12</sup> Ces dissidents auraient-ils en eux la présence sanctifiante de l'Esprit Saint ? Ailleurs Augustin évoque l'existence de chrétiens non catholiques ayant la charité. Mais, ajoute-t-il aussitôt : « La Colombe les ramène à l'arche et ils viennent à l'unité. »<sup>13</sup> Nous ne croyons pas trahir saint Augustin en résumant ainsi sa pensée sur ce point : si un dissident ne demande pas son entrée dans l'Eglise catholique avant sa mort, c'est la preuve qu'il n'avait pas l'Esprit Saint et ni la charité qui l'y auraient conduit.

Le moyen âge, avons-nous vu, partageait le rigorisme des Pères de l'Eglise. Mais une explication de saint Thomas d'Aquin relative à la situation d'enfants non baptisés et parvenant à l'âge de raison, va permettre dans la suite de porter un jugement plus équitable sur les non-catholiques. En effet, nous lisons dans la Somme théologique à propos de l'âge où un être humain est capable de vie morale : « Il doit délibérer au sujet de lui-même. Et s'il s'ordonne à la fin due, par la grâce, il recevra la rémission du péché originel. En revanche, s'il ne s'ordonne pas à la fin due selon la manière dont il est capable de discrétion à cet âge, il péchera mortellement, ne faisant pas ce qui est en lui. »<sup>14</sup> Saint Thomas envisage ici le cas des non-chrétiens. Mais si sa théologie est libératrice pour les non-baptisés, à combien plus forte raison permettra-t-elle de reconnaître, dans les dissidents qui héritent sans faute de leur part une situation de schisme, la présence vivifiante du Saint-Esprit.

Les Réformateurs eux-mêmes n'auront pas toujours vis-à-vis de l'Eglise de Rome une attitude entièrement négative. Certes, dans son Epître au Roi qui constitue la préface de l'Institution chrétienne, Calvin défend cette thèse : L'Antéchrist a réussi à démolir entièrement l'Eglise visible. « Nous affirmons que l'Eglise peut consister sans apparence visible... Je confesse bien que c'est une horrible vengeance de Dieu sur terre, mais si l'impiété des hommes le mérite ainsi, pourquoi nous efforçons-nous de contredire à la Justice divine ? »<sup>15</sup> Mais dans le IV<sup>e</sup> Livre de

<sup>12</sup> *Epist.* 43,1,1.

<sup>13</sup> *En. in psal.* 127, 13.

<sup>14</sup> I/II 89, a. 6.

<sup>15</sup> Edition Benoît, Paris 1957, pp. 42-43.

son ouvrage, le Réformateur nuance sa position. L'Antéchrist n'a pas pu éliminer tous les **vestiges** de la vraie Eglise. « Toutefois comme il y avait encore pour lors quelques prérogatives appartenant à l'Eglise, qui restaient aux Juifs, aussi nous ne nions pas que les papistes aujourd'hui n'aient quelques traces qui leur sont demeurées par la grâce de Dieu, de la dissipation de l'Eglise. »<sup>16</sup> Le Réformateur recourt à une comparaison : « Et comme aucune fois, les bâtiments sont démolis en telle sorte, que les fondements demeurent et quelques apparences de la ruine, aussi Notre Seigneur n'a pas permis que son Eglise fût tellement rasée ou détruite par l'Antéchrist qu'il n'y demeurât rien de l'édifice. » Ainsi la communauté dirigée par le Pape a gardé une certaine **ecclesiasticalité**. « Partant, quand nous refusons d'octroyer simplement aux papistes le titre d'Eglise, nous ne leur nions pas du tout qu'ils n'aient quelques Eglises entre eux ; mais nous contendons seulement du vrai état de l'Eglise... » Aux yeux de Calvin, le fondement du christianisme, Jésus-Christ n'a pas été écarté de l'Eglise catholique-romaine, mais il a été obscurci par de fausses traditions. « De là, il appert que nous ne nions point que les Eglises sur lesquelles il (l'Antéchrist) domine par sa tyrannie, ne demeurent Eglises ; mais nous disons qu'il les a profanées par son impiété, qu'il les a affligées par sa domination inhumaine, qu'il les a empoisonnées de fausses et méchantes doctrines et quasi mises à la mort, tellement que Jésus-Christ y est à demi enseveli, l'Evangile y est suffoqué, la chrétienté y est exterminée, le service de Dieu y est presque aboli. »

Malgré ce jugement si sévère, Calvin reconnaît dans le catholicisme une présence des dons du Saint-Esprit. Cette doctrine des vestiges de la vraie Eglise au sein de l'erreur fournira plus tard à l'œcuménisme l'un de ses points de départ.

### **De Pie IX au II<sup>e</sup> Concile du Vatican**

Avec le pape Pie IX est éliminé officiellement de l'Eglise catholique le rigorisme qui se manifestait encore au Concile de Florence. Le Saint-Père interprète l'axiome : « Hors de l'Eglise, pas de salut » d'une manière

<sup>16</sup> Ibidem, IV, 2, n° 11-12, t. IV, pp. 51-52.

telle que les non-catholiques de « bonne foi » ont la possibilité réelle de recevoir l'Esprit Saint. Le Pape évoque ceux en qui règne une « ignorance invincible », c'est-à-dire non coupable. « Il faut donc tenir de foi que personne ne peut être sauvé en dehors de l'Eglise romaine apostolique, qu'elle est l'unique arche du salut : celui qui n'y est pas entré périra par le déluge ; mais cependant, il faut tenir également pour certain que ceux qui souffrent de l'ignorance de la vraie religion, ignorance invincible, n'en sont nullement rendus coupables aux yeux du Seigneur. »<sup>17</sup> Cependant Pie IX refuse de préciser les circonstances où se réalise cette ignorance non coupable : « Qui serait assez présomptueux pour pouvoir marquer les limites de cette ignorance, vu la nature et la variété des peuples, des régions, des esprits et d'autres nombreux facteurs ? » Si l'on avait demandé à Pie IX : Les communautés non catholiques jouissent-elles de la grâce du Saint-Esprit ? il aurait certainement répondu : Les principes que j'ai énumérés concernent les personnes individuelles, non les Eglises comme telles.

Mais le II<sup>e</sup> Concile du Vatican, dans *Unitatis redintegratio*, apporte une solution toute nouvelle car, à ses yeux, les communautés non catholiques sont animées par l'Esprit : l'ensemble de leurs membres croyants est considéré comme innocent du drame causé par le schisme ou l'hérésie. « Ceux qui naissent aujourd'hui dans de telles communautés et qui vivent de la foi au Christ, ne peuvent être accusés de péché de division, et l'Eglise catholique les entoure de respect fraternel et de charité. » (N<sup>o</sup> 3 Impossible dès lors de reprendre le mot de saint Augustin : « Le sacrilège du schisme les atteint malgré tout. »

Le progrès réalisé par le II<sup>e</sup> Concile du Vatican est considérable parce que désormais, on ne peut plus se contenter de cette thèse : En dehors du catholicisme, il existe des vestiges de la vraie Eglise. Il faut affirmer avec les évêques : « En conséquence, ces Eglises et communautés séparées, bien que nous les croyions souffrir de déficiences, ne sont nullement dépourvues de signification et de valeur dans le mystère du salut. L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut, dont la force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Eglise catholique. » (N<sup>o</sup> 3) Dès

<sup>17</sup> Allocution : *Singulari quadam* (1854). Denzinger (ancienne édition) 1647.

lors on doit parler d'une « communion imparfaite » qui unit toutes les Eglise chrétiennes. L'œcuménisme sera défini comme la recherche, avec l'aide de l'Esprit Saint, d'une communion plénière dont le germe nous est donné déjà maintenant.

Aurait-on abandonné la belle doctrine de saint Irénée : « Là où est l'Eglise, là est l'Esprit de Dieu et là où est l'Esprit de Dieu, là est l'Eglise et toute grâce » ? Nullement. Mais l'ecclésiologie est envisagée avec une souplesse plus grande que chez les Pères. A leurs yeux, l'Eglise s'identifie purement et simplement avec la communauté des baptisés en communion avec l'épiscopat légitime. Le II<sup>e</sup> Concile du Vatican dira que cette définition concerne l'Eglise « en acte plénier »<sup>18</sup> : le mystère de l'Eglise du Christ peut donc se réaliser en acte non plénier, là où manque la plénitude des moyens de salut »<sup>19</sup>.

Dans toute cette évolution, l'action du Saint-Esprit a consisté dans le don d'un regard nouveau porté sur les autres communautés chrétiennes. Mais le II<sup>e</sup> Concile du Vatican n'est pas tombé dans le relativisme car il continue de confesser avec les Pères de l'Eglise la référence nécessaire à l'épiscopat : « C'est au seul collège apostolique, dont Pierre est le chef, que furent confiées, selon notre foi, toutes les richesses de la Nouvelle Alliance, afin de constituer sur la terre un seul Corps du Christ auquel il faut que soient pleinement incorporés tous ceux qui, d'une certaine façon, appartiennent déjà au peuple de Dieu. »<sup>20</sup>

## **Les deux aspects de la foi**

Lorsque le Nouveau Testament parle de la foi, il insiste tantôt sur l'adhésion vitale à Jésus-Christ, tantôt sur l'authenticité de la confession de foi. Ce second aspect apparaît clairement dans ce passage de saint Paul : « Si tes lèvres confessent que Jésus est Seigneur et si ton cœur croit que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. » (Rom. 10, 9) L'accent est mis sur la vérité d'un Credo. La première dimension de la

<sup>18</sup> *Ad Gentes*, n° 5.

<sup>19</sup> *Unitatis redintegratio*, n° 3.

<sup>20</sup> *Ibidem*, n° 3.

foi, le bon larron l'a vécue profondément sur la croix, mais sa connaissance du mystère du Christ devait être encore fort rudimentaire. S'il avait échappé à la mort, toute une catéchèse aurait été nécessaire pour qu'il puisse rejoindre pleinement la doctrine de l'Eglise.

Ces deux aspects de la foi, Paul VI les a comparés dans l'une de ses homélies : « Il convient de rappeler le double sens du mot " foi ". Il peut désigner un sentiment subjectif et intérieur, c'est-à-dire une attitude d'esprit accueillante aux pensées, aux vérités et aux principes religieux : et pour nous, c'est en cela que réside la vertu de foi que nous avons reçue au début avec le baptême. Et en second lieu, le mot " foi " peut servir à désigner les doctrines religieuses, les choses auxquelles on croit, les articles du Credo par exemple. Il y a en effet une foi personnelle " croyante " et il y a une foi objective qui est " crue ". »<sup>21</sup>

Revenons maintenant à l'attitude des Pères de l'Eglise. Nous voyons se réaliser chez eux spontanément cette réaction : Comme les dissidents ont perdu l'authenticité de la foi « confessée », il faut disqualifier en même temps l'authenticité de leur foi « croyante ». Le Concile de Florence évoquait l'hérétique qui aurait « versé son sang pour Jésus-Christ ». Mais ce témoignage de foi vécue ne lui profite pas parce qu'il appartient à une communauté qui ne confesse pas le Credo catholique.

Le II<sup>e</sup> Concile du Vatican réagit d'une manière inverse : Si un chrétien non catholique subit le martyre, c'est le signe d'un don total au Christ. « Il est juste et salutaire de reconnaître les richesses du Christ et sa puissance agissante dans la vie de ceux qui témoignent pour le Christ parfois jusqu'à l'effusion du sang. »<sup>22</sup>

En vertu de cette valorisation de la foi « vécue », « croyante », nous pouvons répondre à cette question non explicitée par le Concile, mais dont la solution ne fait pas de doute : Où se trouve le germe le plus authentique du Royaume ? Dans une paroisse catholique dont la confession de foi est parfaitement orthodoxe, mais dont la vie concrète

<sup>21</sup> *Doc. cath.* 1967, col. 1072, n° 1496. Le Pape reprend la distinction de saint Augustin : « Autres sont les choses crues, autre la foi par laquelle elles sont crues. » *De Trinitate*, XIII, 2, 5.

<sup>22</sup> *Unitatis redintegratio*, n° 4.

est médiocre, voire déchirée par des rivalités internes ? Ou bien dans une communauté à laquelle il manque la plénitude des moyens de salut mais où les baptisés sont fidèles à la communion fraternelle et aux prières ? Evidemment c'est dans la seconde que le Saint-Esprit réalise vraiment les prémices du Royaume.

Mais cette constatation ne doit pas nous conduire à dissocier les deux dimensions de la foi, tentation qui semble la plus fréquente à notre époque postconciliaire. Par exemple, une pratique inconsiderée de l'hospitalité eucharistique qui néglige tout le côté doctrinal du mystère pervertit la démarche œcuménique dont le but est précisément de réconcilier la foi « croyante » et la foi « confessée ». C'est en effet le même Esprit qui est à l'origine de ces deux dimensions de la foi. « Qu'il daigne (le Père), selon la richesse de sa gloire, vous armer de puissance par son Esprit pour que se forme l'homme intérieur en vous ; que le Christ habite dans vos cœurs par la foi... » (Eph. 3, 16) Mais au sujet de la foi « confessée », Jésus déclare à ses Apôtres : « Quand il viendra lui, l'Esprit de vérité, il vous conduira vers la vérité tout entière. »

(Jean 16, 13)

Aussi le Conseil œcuménique insiste-t-il sur ces deux aspects de la foi, ayant gardé les intuitions à la fois de « Vie et Action » (dimension de la foi **vécue**) et de « Foi et Constitution » (dimension de la foi **confessée**).

A la Nouvelle-Delhi en 1961, l'Assemblée générale du COE a donné une description de l'unité recherchée : l'accent est mis sur l'unanimité de la foi **confessée** et **vécue** : « Nous croyons que l'unité, qui est à la fois le don de Dieu et sa volonté pour son Eglise, est rendue visible lorsque, en un même lieu, tous ceux qui sont baptisés en Jésus-Christ et le confessent comme Seigneur et Sauveur, sont conduits par le Saint-Esprit à former une communauté pleinement engagée, confessant la même foi apostolique, prêchant le même Evangile, rompant le même pain, s'unissant dans une prière commune et vivant d'une vie communautaire qui rayonne dans le témoignage et le service de tous... »<sup>23</sup>

Les Pères de l'Eglise n'avaient pas vu que la recherche d'une confession de foi commune peut s'accomplir à partir de cette prise de

<sup>23</sup> Lukas Vischer, *Foi et Constitution*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel 1968, p. 140.

conscience : il existe déjà une communion réelle quoique imparfaite entre tous les croyants sur la base de la même rencontre existentielle de Jésus-Christ. L'abbé Couturier aimait répéter : « Les murs de la séparation ne montent pas jusqu'au ciel. » Voici un commentaire de cette phrase qui évite l'équivoque d'une recherche de l'unité négligeant la nécessité d'une confession de foi commune. Écoutons l'abbé : « Cette phrase a été écrite par un évêque orthodoxe russe. Profondément convaincu et sincère, il ne voulait certes pas dire que les séparations chrétiennes n'ont aucune importance au-delà de la terre, devant Dieu et son Christ...

» Séparés entre eux par des convictions loyales, tous les chrétiens doivent, par une réponse toujours plus dépouillée d'eux-mêmes dire un " oui " de plus en plus profond aux inspirations authentiques et incessantes de l'Esprit Saint qui ne cesse, en toute âme droite, de crier vers Dieu : Abba ! Père. »<sup>24</sup>

L'introduction de cette spiritualité dans l'Eglise catholique fut décisive, car l'Encyclique « *Mortalium animos* » (6 janvier 1928) avait insisté d'une manière unilatérale sur les exigences de la foi « confessée » oubliant qu'une communion vitale dans le Christ permettait un dialogue dépassant les étroitesse de la polémique.

Voici comment l'encyclique jugeait les premiers efforts œcuméniques : « Dans ces conditions, il est évident que le Siècle apostolique ne peut participer sous aucun prétexte à leurs congrès et que les catholiques n'ont à aucun prix le droit de les favoriser par leur suffrage ou leur action ; ce faisant, ils attribueraient de l'autorité à une religion fautive, entièrement étrangère à la seule Eglise du Christ. Est-ce que nous pouvons tolérer — ce qui serait le comble de l'iniquité — que la vérité, surtout la vérité révélée soit ainsi mise en discussion ? En l'espèce, en effet, il s'agit de défendre la vérité révélée. »<sup>25</sup> Comme on le voit par la dernière phrase, tout l'accent est mis sur la foi confessée par l'Eglise catholique : la seule solution proposée est le retour à Rome facilité par la simple apologétique.

<sup>24</sup> Maurice Villain, *Œcuménisme spirituel*, Casterman, Paris 1963, p. 100.

<sup>25</sup> AAS, 1928, p. 11.

Au contraire, j'admire dans le décret conciliaire l'équilibre des deux dimensions de la foi. « Il n'y a pas de véritable œcuménisme sans conversion intérieure. En effet, c'est du renouveau de l'âme, du renoncement à soi-même et d'une libre effusion de charité que partent et mûrissent les désirs de l'unité. » (N° 7) Cet appel à l'émulation spirituelle sur le plan de la foi « croyante », « vécue », manque totalement dans l'Encyclique « *Mortalium animos* ». Mais le Concile n'oublie pas non plus la dimension de la foi « confessée » : « C'est en effet par la seule Eglise catholique du Christ laquelle est le " moyen général de salut ", que peut s'obtenir toute la plénitude des moyens de salut. » (N° 3) Ainsi le Credo catholique n'est point voilé ; sur le plan doctrinal il n'y a point rupture avec la Tradition antérieure.

### **Le Saint-Esprit se serait-il contredit ?**

Nous avons évoqué la position des Pères de l'Eglise face aux dissidents. Leur jugement est beaucoup plus sévère que celui du II<sup>e</sup> Concile du Vatican. Nous, catholiques, insistons sur la continuité doctrinale. Une sérieuse enquête historique démentirait-elle ce bel optimisme ?

La Congrégation de la foi a reconnu que des préjugés pouvaient influencer la formulation de l'enseignement ecclésial. C'est donc aussi l'œuvre du Saint-Esprit de permettre à l'Eglise ce travail de discernement entre le cœur du message révélé et certaines positions trop rigides ou étroites. « Les vérités que l'Eglise entend réellement enseigner par ses formules dogmatiques sont sans doute distinctes des conceptions changeantes propres à une époque déterminée ; mais il n'est pas exclu qu'elles soient éventuellement formulées, même par le Magistère, en des termes qui portent des traces d'une telle conception. »<sup>26</sup> Ainsi l'axiome : « Hors de l'Eglise pas de salut » a toujours transmis une vérité révélée : l'appartenance à l'Eglise du Christ n'est pas facultative. Le II<sup>e</sup> Concile du Vatican le rappelle : « Ceux qui refuseraient soit d'entrer dans l'Eglise catholique, soit d'y persévérer, alors qu'ils la sauraient fondée de Dieu par Jésus-Christ comme nécessaire, ceux-là ne pourraient

*26* *Mysterium Ecclesiae*, 24 juin 1973, n° 5.

pas être sauvés. »<sup>27</sup> Mais cette pure doctrine révélée a été interprétée dans un contexte de rigorisme dont saint Augustin est l'un des témoins<sup>28</sup>. Cependant, nous l'avons remarqué aussi, dans l'œuvre d'Augustin, on découvre des indices d'un esprit plus ouvert ; ces germes produiront leur fruit de vie plus tard.

La tâche de l'œcuménisme dépasse les possibilités de l'homme. Voilà pourquoi le décret sur l'œcuménisme insiste tant sur la nécessité de la prière. Saint Augustin avait aussi compris l'importance de l'intercession communautaire. Mais lorsqu'il parle aux donatistes, il n'envisage l'instauration de cette prière commune qu'après le retour à l'unité. Nous reprendront pour notre part le commentaire que donne Augustin de Matthieu 18, 19, mais en l'appliquant à notre situation actuelle qui ne connaît pas encore la communion plénière. Jésus a déclaré : « Si deux d'entre vous s'accordent sur terre, tout ce que vous demanderez vous arrivera. » L'Evêque d'Hippone commente : « Si c'est vrai pour deux hommes, combien plus pour deux peuples. »<sup>29</sup>

Georges Bavaud

<sup>27</sup> *Lumen Gentium*, n° 14.

<sup>28</sup> L'Écriture elle-même contient des expressions très sévères concernant les hérétiques. Mais les Pères n'ont pas suffisamment distingué le jugement rigoureux que l'on doit porter sur les fauteurs d'un schisme et celui que méritent ceux qui sont les héritiers non coupables d'une situation de dissidence. Il semble d'autre part que les anciens n'étaient pas conscients de la complexité de la psychologie humaine. On pensait volontiers qu'un homme était de « mauvaise foi » s'il ne se déclarait pas convaincu de la vérité lorsqu'on la lui avait exposée clairement. Ainsi, en Afrique, on était persuadé de la malice des évêques donatistes après les conférences contradictoires qui avaient manifesté l'évidente vérité du catholicisme face à la dissidence.

<sup>29</sup> *De baptismo*, II, 13, 18.